

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 novembre dernier (1887), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Nicolet, Saint-Samuel.—MM. Théodule Prince, en remplacement de M. Exiba Bergeron, et M. Benjamin Bergeron, en remplacement de M. J.-Bte McDonald, l'élection n'ayant pas eu lieu au temps prescrit par la loi.

Comté de Wolfe, Weedon-Centre.—MM. Siméon Fontaine, Léger Gillère, Louis Brisson, Louis Bernier et O. A. Beaudry (municipalité nouvelle).

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 novembre dernier (1887), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Michel No 6," cette partie de la paroisse de Saint-Michel, dans le comté d'Yamaska, savoir : la concession du bord de l'eau, côté est de la rivière Yamaska, depuis le village de la dite paroisse, jusqu'à la limite sud, touchant la paroisse de Saint-David, dans le même comté.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 novembre dernier (1887), d'ordonner que les lots Nos 16 à 22 inclusivement, et la moitié sud-ouest du lot 23 des 6e et 7e rangs du canton de "Weedon," et les lots Nos 16 à 28 inclusivement des 8e et 9e rangs du dit canton, dans le comté de Wolfe, soient détachés du dit canton de Weedon et annexés pour les fins scolaires, à la municipalité du "village du Lac Weedon," dans le dit comté de Wolfe.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 novembre dernier (1887), d'ordonner que les lots 1, 2 et 3 du second rang et les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du troisième rang du township de "Bouchette," comté d'Ottawa, soient détachés de la municipalité scolaire de Bouchette, et annexés à la municipalité de "Wright et Northfield," dans le même comté, pour les fins scolaires.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 novembre dernier (1887), d'ériger en muni-

cipalité scolaire sous le nom de "Saint-François de Sales," le territoire suivant, savoir : les 6e et 7e rangs des cantons "Métabetchouan," et "Charlevoix," et les cantons entiers de "Dablon" et "Dequen," dans le comté de Chicoutimi.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 3 novembre dernier (1887), de révoquer l'ordre en conseil No 259 du 19 août 1875, érigeant une partie du canton de Templeton, dans le comté d'Ottawa, en municipalité scolaire, sous le nom de "Smeyerstad," vu que par le statut 49-50 Vict., chap. 56, le canton de Templeton a été érigé en deux corporations rurales et scolaires sous les noms de "Templeton-Est," et "Templeton-Ouest," et que le territoire de "Smeyerstad" se trouve enclavé dans la municipalité de "Templeton-Est," en sorte qu'il est devenu nécessaire de rappeler le dit ordre en conseil afin d'éviter des complications inutiles.

## DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Détacher de la municipalité de Nelson, dans le comté de Mégantic, les lots No 1 et 2 du 11e rang de Nelson, et les annexer à la municipalité de Sainte-Agathe No 2, dans le comté de Lotbinière, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

9 novembre 1887.

Avis pour détacher les lots 3 et 4 dans les 7e et 8e rangs.

Avis pour détacher les lots 1, 5 et 6 dans le 9e rang, le lot 1 dans le 10e rang de la municipalité de Portland West, comté d'Ottawa, de la municipalité scolaire de Notre-Dame de la Salette, comté d'Ottawa, et de les annexer à la municipalité de Portland West, même comté, pour les fins scolaires.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 11 novembre dernier (1887), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Gaspé, Haldimand.—Le Rév. G. T. Harding, en remplacement du Rév. T. Dickerson, qui a quitté les limites de la municipalité.  
Comté de Lévis, Saint-Henri de Lauzon.—M. Etienne Roberge, en remplacement de M. Théophile Roy, qui a quitté la municipalité.